ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la psychiatrie en Mayenne

Question écrite n° 43888

Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation de la psychiatrie dans le département de la Mayenne. S'agissant de la pédopsychiatrie, l'absence de pédopsychiatre fragilise l'accès aux soins des enfants, d'autant que les perspectives de recrutement et les arbitrages régionaux en faveur d'un renfort (par exemple par le biais de poste partagé ou par l'octroi de financements permettant de former un infirmier de pratique avancée supplémentaire) tardent à se concrétiser. Actuellement le département compte seulement 3 lits d'hospitalisation complète en pédopsychiatrie. En psychiatrie adulte, l'offre de soin est significativement réduite depuis juillet 2021 et la création du service de psychiatrie intensif à domicile, avec un personnel paramédical oscillant entre 2 à 3 infirmiers, ne suffit pas à compenser la demande de soins. Malgré cette situation déjà tendue, le centre hospitalier de Laval fermera douze lits supplémentaires au début du mois de février 2022 (22 au total, soit 25 % des lits de psychiatrie adulte), pour notamment renforcer les services de médecine générale au centre hospitalier, non pas en lien avec l'activité liée à la crise sanitaire mais en raison d'une pénurie majeure de personnel paramédical et particulièrement d'infirmiers. Le service public a vocation à garantir un accès aux soins pour tous et en psychiatrie, il est le seul à pouvoir répondre aux besoins des patients en crise aiguë, parfois hospitalisés sous contrainte. Les personnels de psychiatrie du centre hospitalier de Laval s'inquiètent et préconisent de renforcer l'attractivité de leur métier en fidélisant les jeunes professionnels par l'arrêt de la polyvalence forcée, en humanisant les rapports hiérarchiques, en respectant les parcours professionnels et compétences de chacun, en favorisant une meilleure implication des professionnels de terrain dans les projets de restructuration les concernant et en leur apportant une garantie de sécurité face à l'augmentation récente des agressions graves (mise en place d'un ratio soignant/lit incompressible dans les services). Ils demandent également des renforts de médecins en pédopsychiatrie, des financements pour la formation d'infirmiers de pratique avancée supplémentaires en pédopsychiatrie, ainsi que des moyens supplémentaires pour le service de psychiatrie intensif à domicile. C'est pourquoi il lui demande quelles réponses il entend apporter aux légitimes attentes de ces personnels et quelles mesures il entend prendre pour permettre au service public de psychiatrie d'assurer ses missions auprès de la population mayennaise.

Données clés

Auteur : M. Yannick Favennec-Bécot
Circonscription : Mayenne (3e circonscription) - UDI et Indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43888
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er février 2022, page 614
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)